

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1339 rév. 4**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**TECNEA INSPECTION
5 AV DES PRES
CS 20029
94266 FRESNES CEDEX
SIREN : 820826832**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.
A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

**ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION - TMD - CANALISATION / PRESSURE EQUIPMENTS - TDG - PIPELINE
ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1339 rév. 4

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **13/12/2022**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/03/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Validé par Olivier BUVAL

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1339 Rév. 3.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1339 Rév. 3.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1339 rév. 4

Organisme d'inspection accrédité :

TECNEA INSPECTION

5 AV DES PRES

CS 20029

94266 FRESNES CEDEX

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation(s) en vigueur :

4 - ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION - TMD - CANALISATION / 4.1 - Équipements sous pression / 4.1.2 - Toute opération réglementaire relative à l'exploitation des équipements sous pression

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
4.1.2b	- Requalifications périodiques limitées aux équipements frigorifiques sous pression #	Code de l'environnement (Articles L 557-4, L 557-5, article R 557-14-1 relatifs au suivi en service des équipements sous pression, des récipients à pression simples et des équipements sous pression nucléaires) Arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples BSEI 06-080 Circulaire d'application de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression Cahier Technique Professionnel pour le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression (BSERR 20-037 du 19 août 2020)

12 - ENVIRONNEMENT / 12.4 - Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration /

12.4.1 - Contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration #

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.4.1a	a) Groupe 1 "produits dangereux"	Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement) Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations

		<p>classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe</p> <p>Méthode interne développée par l'organisme d'inspection</p> <p>Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme</p> <p>Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : https://aida.ineris.fr/node/164</p>
12.4.1b	b) Groupe 2 "produits explosifs et/ou combustibles"	<p>Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement)</p> <p>Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe</p> <p>Méthode interne développée par l'organisme d'inspection</p> <p>Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme</p> <p>Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : https://aida.ineris.fr/node/164</p>
12.4.1c	c) Groupe 3 "gaz ou liquides inflammables"	<p>Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement)</p> <p>Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe</p> <p>Méthode interne développée par l'organisme d'inspection</p> <p>Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme</p> <p>Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : https://aida.ineris.fr/node/164</p>
12.4.1g	g) Groupe 8 "prévention du risque légionelles"	<p>Code de l'environnement (articles R512-55 à R512-66 relatifs au contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement)</p> <p>Arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration pour les rubriques objets du dit groupe</p> <p>Méthode interne développée par l'organisme d'inspection</p> <p>Liste des rubriques ICPE DC associées au groupe, disponible auprès de l'organisme</p> <p>Chaque groupe est constitué d'une ou plusieurs rubriques. La constitution exacte d'un groupe est disponible sur le site Internet : https://aida.ineris.fr/node/164</p>

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
TECNEA INSPECTION**

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence de Fresnes	5 AV DES PRES 94266 FRESNES CEDEX CS 20029

Date de prise d'effet : **13/12/2022**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1339 Rév. 3.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr